

Initiatives ministérielles

À la lecture de ce projet de loi, je vois diverses institutions disparaître, comme l'Office canadien des provendes, et nous avons parlé aussi de Harbourfront. Je m'inquiète de la privatisation des bureaux de poste ruraux au Canada. Je m'inquiète de ce que les bureaux de poste de ce pays qui arboraient le drapeau du Canada soient vendus au secteur privé, que le drapeau du Canada en soit retiré, que le mot «Canada» ne figure plus sur le logo de la Société canadienne des postes.

Cela m'inquiète beaucoup étant donné que notre pays s'est construit grâce aux initiatives du secteur privé, c'est certain, mais aussi grâce aux encouragements du gouvernement. Nous voyons ces instruments d'unité nationale, dont certains figurent dans ce projet de loi, supprimés par ce gouvernement; les bureaux de poste et d'autres encore, privatisés par d'autres projets de loi présentés à cette Chambre par le député de Brampton, le ministre qui veut tout vendre.

Je me demande si mon collègue conviendrait avec moi que cela est une grande cause d'inquiétude et qu'il faut rappeler à ce gouvernement qu'il est le gardien des biens des contribuables du Canada et que ces biens ne sont pas uniquement là pour être vendus sous prétexte que cela répond à son idéologie.

M. Kaplan: Monsieur le Président, comme on pouvait s'y attendre, je suis d'accord avec tout ce qu'a dit le député, sauf le généreux compliment qu'il m'a fait pour me féliciter de ma modeste intervention. J'estime qu'il a très bien décrit les conséquences qu'entraînerait ce projet de loi.

À mon avis, il importe de noter que les préoccupations formulées par le député de Prescott—Glengarry—Russell illustrent bien l'intérêt qu'il porte à ces questions, qui s'appliquent non seulement à la ville de Toronto et à d'autres régions du pays, mais également, comme toujours, aux habitants de sa circonscription, dont il défend les intérêts depuis si longtemps avec tellement de sincérité et de dévouement.

• (1830)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période des questions et observations. Reprise du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre brièvement la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-86, qui apporte des changements importants à la loi sur le crédit d'impôt pour enfants.

Il vise à offrir une aide supplémentaire aux familles à revenu faible ou modeste, qui ont trois enfants ou plus. Ce changement a été annoncé pour la première fois par le ministre des Finances dans son discours sur le budget de février. Cette mesure est prise dans l'esprit des efforts constants que fait notre gouvernement pour améliorer la situation de ceux qui sont le plus dans le besoin. Cet important principe est l'une des bases de notre politique économique. Depuis le début de notre mandat, nous avons toujours pris les mesures qui s'imposaient pour aider les Canadiens dans le besoin.

Notre réforme de l'impôt sur le revenu, par exemple, avait notamment pour but d'aider les familles à faible revenu. Je signale également le rôle important que jouent les crédits de TPS dans la réforme de notre système de taxe de vente. Ce crédit visait aussi à alléger le fardeau des familles ayant un revenu de moins de 30 000 \$. Dans le cadre de la réforme de la taxe de vente, les trois quarts des familles monoparentales et des ménages de personnes âgées auront un meilleur revenu après impôt qu'auparavant. Malheureusement, je dois signaler que ces mesures sont encore retenues par le Sénat et